

Avancement des travaux relatifs aux RESET BREXIT

Groupe de travail « Reset Brexit » du 14 avril 2026

Ce troisième groupe de travail « Reset Brexit » était présidé par Magali PECQUERY

FO Agriculture était représentée par Soizic BLOT, Catherine HOBENICHE, Jimmy RYCKEMBUSCH, Florent CADART, Yoann LE LOUARNE, Hadda BAHRI et Frédéric BOQUET.

1. Point d'actualité

Les échanges se poursuivent entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Des groupes d'États membres se réunissent tous les quinze jours afin d'aborder l'ensemble des thématiques liées à la relation avec le Royaume-Uni. Par ailleurs, le groupe des États membres (GEM) interroge chaque semaine les directions concernées dès lors que le sujet du MAASA est évoqué.

Dans le cadre des négociations, le Royaume-Uni a formulé plusieurs demandes de dérogations, prévues dans le cadre général mais nécessitant l'accord de l'Union européenne. Ces demandes portent notamment sur :

- l'étiquetage nutritionnel,
- les nouveaux aliments (cultures cellulaires, fermentation),
- les nouvelles techniques et innovations biotechnologiques dans les domaines végétal et animal,
- le maintien de certains produits phytosanitaires interdits dans l'UE.

Ces éléments s'inscrivent dans un processus global de négociation entre les différentes parties.

Un sommet UE-Royaume-Uni, comparable à celui de mai 2025, est prévu fin juin.

Il portera sur plusieurs thématiques (énergie, défense, sécurité, accord SPS). Toutefois l'administration indique qu'un tel sommet pourrait constituer une opportunité pour un accord politique sur le SPS.

FO a interrogé Pierre Primot sur le calendrier de mise en œuvre d'un éventuel accord en cas de signature fin juin. À ce stade, aucune information n'est disponible. La DGAL précise qu'en cas d'accord, une phase de déclinaison opérationnelle sera nécessaire, incluant notamment des travaux de traduction, ce qui impliquera des délais supplémentaires.

FO a également questionné la possibilité d'un arrêt des contrôles dès 2026 ou plutôt en 2027. L'administration indique ne pas être en mesure de répondre.

FO a demandé si les revendications françaises étaient prises en compte dans les négociations. Il a été répondu que la Commission européenne veille à limiter les impacts négatifs et que l'État français défend ses intérêts.

FO a signalé la circulation de nombreuses informations côté britannique et a interrogé leur fiabilité. La DGAL indique que de nombreuses informations circulent et que la pression médiatique fait partie intégrante du processus de négociation.

FO a également rappelé l'augmentation significative de la charge de travail dans les PCF, notamment liée aux contrôles IOC. La DGAL indique avoir pris le sujet en compte et précise que des audits pourraient être mis en place en cas d'accord.

FO a interrogé le risque que le SPS soit utilisé comme variable d'ajustement dans les négociations. L'administration indique ne pas être en mesure de se prononcer à ce stade.

FO a enfin signalé que de nombreux contrats n'avaient pas encore été renouvelés. Il a été répondu que leur prolongation est prévue jusqu'au 31 décembre 2026. Le renouvellement des CDD relève des DRAAF et DDPP (notamment pour la Bretagne), sans calendrier précis à ce jour. Cette situation pose des difficultés d'organisation, notamment à l'approche de la période estivale.

FO a questionné le ministère sur les CDIsation de vétérinaires promises. Le SRH a indiqué qu'à ce jour, les CDIsation sont bloquées.

2. Plan de continuité d'activité (PCA) des SIVEP

Face au manque de visibilité et au risque de départs anticipés, un groupe de travail piloté par la DGAL a été mis en place avec les chefs de PCF. Ses objectifs sont :

- anticiper différents scénarios de baisse d'effectifs,
- éviter une surcharge de travail pour les agents restants,
- mettre en place des outils harmonisés d'aide à la décision.

Trois types de PCA ont été définis selon la taille des postes (<10 agents / 10 à 50 / >50), incluant :

- la construction d'indicateurs (charge de travail, encadrement, flux, disponibilité),
- des scénarios gradués d'adaptation (modulation des horaires, suspension de formations, priorisation des contrôles, réaffectations internes).

Les représentants du personnel ont regretté une présentation trop rapide et l'absence de documents complets. Ils ont demandé leur transmission. L'administration indique que ces documents sont encore en cours d'élaboration.

Les représentants du personnel ont soulevés plusieurs autres points :

- risque pénal en cas de réduction ou suspension de contrôles,
- risque d'accélération des départs en cas de suppression des heures de nuit,
- nécessité d'harmonisation entre PCF,
- impact particulier sur les petits postes, notamment en cas de perte d'un encadrant.

3. Accompagnement des cadres

La mise en place prochaine d'une formation de 2 à 2,5 jours à destination des chefs de PCF et de leurs adjoints a été annoncée. Elle portera sur :

- la gestion des tensions,
- la communication en période d'incertitude,
- l'accompagnement des équipes fragilisées.

Cette formation sera coconstruite à partir de situations concrètes.

FO regrette que cette formation ne soit pas également ouverte aux chefs d'unité et aux chefs d'équipe, pourtant en première ligne dans le management.

4. Accompagnement RH des agents

L'administration a présenté les dispositifs existants.

Actions nationales :

- collaboration avec la DGAFP, France Travail et d'autres ministères (dont les Armées),
- élaboration de fiches métiers,
- retour d'expérience d'autres restructurations.

Actions locales :

- webinaires sur la mobilité,
- présentations métiers et immersions,
- initiatives régionales,
- mobilisation d'organismes de formation.

D'autres actions sont à l'étude (immersions, découverte de métiers – OFB, ASP, ARS).

Un poste d'ingénieur général territorial est publié en Hauts-de-France afin de développer les liens avec les partenaires susceptibles de proposer des emplois. Sa fiche de poste est disponible sur BO Agri. Selon l'administration, cet IGT (Ingénieur général territorial) sera amené à se déplacer régulièrement dans les SIVEP. Il sera l'interlocuteur privilégié pour mener à bien la restructuration.

FO a alerté sur les mobilités insuffisamment préparées, pouvant entraîner des regrets ainsi que « des erreurs de casting ». L'administration indique que des journées d'immersion sont envisagées, notamment en Normandie, à l'initiative des structures.

FO a interrogé l'existence de financements dédiés : aucune réponse n'a été apportée.

5. Dispositif de restructuration

Une frise chronologique (sans dates) a été présentée, comprenant :

- arrêté de restructuration (durée maximale : 3 ans),
- bourse aux emplois (ouverte 3 mois exclusivement aux personnes concernées par l'arrêté),
- période de recherche de poste,
- mesures d'accompagnement,
- proposition finale d'un seul poste en cas d'absence de solution.

FO a interrogé l'accès à la bourse aux emplois pour les agents en CDI. L'administration a rappelé le cadre juridique applicable dans le contexte d'une restructuration (CCP, notification, préavis).

FO a rappelé la possibilité de proposer jusqu'à trois postes. L'administration précise que seule l'application du droit existant est présentée à ce stade.

La cheffe de la Task force a par ailleurs précisé que le prochain groupe de travail se tiendra le 11 juin, en présence de la Secrétaire générale et de la DGAL. Les organisations syndicales sont invitées à transmettre leurs questions en amont.

Questions diverses :

Les représentants du personnel ont exprimé une forte préoccupation concernant l'avenir des missions export. Le ministère indique œuvrer pour le maintien des effectifs (99 ETP) dédiés, mais pour l'instant les CDD ne sont pas renouvelés au-delà du 31 décembre 2026.

L'équipe **FO Agriculture**